

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de l'Hérault
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
et bulletin de liaison des maires

14 mai 2007

Spécial T

S O M M A I R E

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2007-I-933 du 14 mai 2007

(Direction des Relations avec les Collectivités Locales/Pôle Juridique Interministériel)

M. Didier Deschamps pour l'inscription au titre des monuments historiques en matière
d'objets mobiliers pour le département de l'Hérault2

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2007-I-933 du 14 mai 2007

(Direction des Relations avec les Collectivités Locales/Pôle Juridique Interministériel)

M. Didier Deschamps pour l'inscription au titre des monuments historiques en matière d'objets mobiliers pour le département de l'Hérault

LE PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON PREFET DE L'HERAULT

- VU** le code du Patrimoine, Livre VI, titres I et II ;
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le décret modifié du 18 mars 1924 pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;
- VU** le décret modifié n°71-858 du 19 octobre 1971 instituant la commission départementale des objets mobiliers ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 30 juin 2005 nommant M. Michel THENAULT, Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault à compter du 1^{er} août 2005 ;
- VU** l'arrêté du ministre de la culture et de la communication du 26 juillet 2006 nommant M. Didier DESCHAMPS directeur régional des affaires culturelles de Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} septembre 2006 ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Didier DESCHAMPS, directeur régional des affaires culturelles de Languedoc-Roussillon, à l'effet de signer les arrêtés portant inscription des objets mobiliers au titre des monuments historiques dans le département de l'Hérault.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault et le directeur régional des affaires culturelles de Languedoc-Roussillon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 14 mai 2007

Le Préfet,

Michel THENAULT

Pour copie conforme aux originaux déposés aux archives de la Préfecture

Montpellier le **14 mai 2007**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Jean-Pierre CONDEMINE

Toute correspondance concernant le Recueil des Actes Administratifs doit être adressée à M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, Direction des Ressources Humaines et des Moyens, Bureau des Moyens et de la Logistique.

Le recueil n'est pas vendu au numéro. Cependant, les organismes privés et particuliers peuvent souscrire des abonnements annuels (1er janvier au 31 décembre) au tarif de 76 euros l'abonnement. Leur demande, accompagnée d'un chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de M. le Régisseur des Recettes de la Préfecture de l'Hérault, doit parvenir à l'adresse précisée ci-dessus.

Tous les originaux des arrêtés publiés dans le recueil peuvent être consultés à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Pôle Juridique Interministériel